

CONFERENCE DU 23 NOVEMBRE 2018

Allocution Introductive du Président

Monsieur le Professeur, je suis très heureux de vous accueillir, et je vous remercie d'avoir accepté d'être notre conférencier ce soir.

Mesdames et Messieurs,

La rentrée du Cycle des Conférences sur les Libertés et les Droits Fondamentaux, est toujours un moment fort pour notre Institut.

Même si les activités de l'I.D.H.M. ne s'arrêtent, en réalité jamais, se retrouver à l'Amphithéâtre Frantz FANON, pour le début du Cycle de nos Conférences, est un rituel, qui nous motive pour le reste.

Madame Yolaine AUTEVILLE, mon épouse, assiste, pour la première fois à notre Conférence, en qualité de Présidente du Club SOROPTIMIST FDF ALIZES SUD.

J'ai donc le plaisir de la saluer, en cette qualité.

Ce faisant, j'ai fait une entorse au protocole qui lui est cher, puisque j'aurais dû normalement, la saluer en dernier.

Mais je suis certain que personne ne m'en voudra de m'être affranchi de cette règle.

Et, surtout pas Madame le Bâtonnier Laurence HUNEL-OZIER LAFONTAINE, que j'accueille ce soir, ès qualité, même si elle est, par ailleurs, membre fondateur de l'I.D.H.M.

Je salue aussi les autres Présidents des Clubs amis, AMARISPHA, et les autres Clubs SOROPTIMIST.

Je voudrais remercier les étudiants et l'auditoire fidèle, de leur présence ce soir.

Avant d'introduire le sujet, je voudrais indiquer, que nous vous présentons le DVD de notre 10^{ème} anniversaire, comprenant notre Assemblée Générale du 08 juin 2018, mais également, les prestations artistiques de Joby BERNABE, de David CHANTALOU et de sa sœur Laurie, ainsi que les mots d'Euzhan PALCY.

Faites-lui bon accueil, contre une participation de 15 € (QUINZE EUROS).

Mesdames & Messieurs,

Ce soir, nous allons traiter de la santé mentale en Martinique, vue par le prisme des Droits Fondamentaux.

Le sujet est :

« La santé mentale en Martinique, facteurs biologiques, socio-économiques et environnementaux ».

L'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, a mission statutaire d'œuvrer par tout moyen, à l'enseignement et la réflexion sur les Droits Fondamentaux.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, en son article 25, proclame :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ... ».

Mesdames & Messieurs,

Vous avez noté qu'en 1948, déjà, on faisait le lien entre le niveau de vie, l'alimentation, le logement et la santé.

Pourquoi dis-je en 1948, on faisait déjà le lien...., Hippocrate, plus de 300 ans avant Jésus-Christ, écrivait déjà :

« Pour approfondir la médecine, il faut d'abord considérer les saisons, connaître la qualité des eaux, des vents, étudier les divers états du sol et le genre de vie des habitants ».

C'est pourquoi, dans le petit texte que j'ai écrit sur l'intérêt de la Conférence de ce soir, qui se trouve dans la documentation qui vous a été remise, j'ai indiqué que se préoccuper de la santé mentale en Martinique, ce n'est pas étudier une ou des pathologies particulières, mais c'est s'intéresser d'abord à l'histoire du patient, à son environnement et à sa qualité de vie.

C'est tout le sens de notre Conférence :

*« La santé mentale en Martinique, facteurs biologiques,
socio-économiques et environnementaux ».*

Qui mieux que le Professeur Louis JEHEL, pourrait conduire notre réflexion !

Monsieur JEHEL a plusieurs casquettes, mais nous en retiendrons deux :

- Professeur des Universités, il est Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire du Pôle Martinique, de l'Université des Antilles ;
- Praticien hospitalier, le Professeur JEHEL, est chef de Pôle adjoint, au CHU Martinique, Département de Psychiatrie et Psychologie médicale.

Monsieur le Professeur JEHEL est donc le Conférencier idoine pour traiter du thème de ce soir.

Raymond **AUTEVILLE**
Président de l'IDHM